



## Y a t il prescription pour les plaintes

Par **karsenti**, le **18/03/2013** à **21:58**

Monsieur,n

La plainte pour harcèlement moral que j'avais faite à l'époque est elle prescrite ? y a t il prescription d'une plainte faite en janvier 2010 ?

Merci pour votre réponse.

Par **FRANCK34**, le **19/03/2013** à **08:11**

bonjour,

Votre plainte interrompt la prescription, si vous n'avez aucune information ni aucune enquête du parquet ou de la police il est à craindre qu'il y ait prescription

pour tout savoir sur la prescription

<http://www.fbls.net/prescription.htm>

peut être que les éléments invoqués ne démontraient pas un harcèlement

pour tout savoir sur le harcèlement

<http://www.fbls.net/harcelement.htm>